



**MALTE : UN ARCHIPEL AU CŒUR DE LA MÉDITERRANÉE
 FACE À SES DÉFIS ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX**

**Compte rendu du déplacement
 du groupe interparlementaire France - Malte**

23 au 26 septembre 2013

À l'invitation du Parlement maltais, une délégation du groupe d'amitié France-Malte, composée de M. Philippe Darniche, Président, et de M. Charles Revet, s'est rendue à Malte du 23 au 26 septembre 2013.

La délégation a souhaité étudier **les défis énergétiques et environnementaux auxquels est confrontée Malte (I)**. Le déplacement a également été l'occasion de **redéfinir la relation entre la France et Malte afin de lui donner un nouvel élan centré sur la Méditerranée (II)**.

I. Énergie, eau et environnement à Malte

L'archipel maltais, pauvre en ressources propres, doit importer toute son énergie et produit une importante partie de l'eau destinée à la consommation de ses habitants comme à l'agriculture. Jeune État-membre de l'Union européenne, Malte est, en outre, assujettie au respect des règles communautaires relatives à la sauvegarde de l'environnement. L'archipel doit ainsi continuer à répondre aux demandes croissantes en énergie et en eau tout en innovant, afin de préserver son environnement fragile.

A ces problématiques, se rajoute celle de l'espace, Malte étant un des plus petits États du monde avec ses 312 km².

L'amélioration de la qualité de l'air face à la demande croissante en énergie (A), la garantie d'un approvisionnement suffisant en eau sans dégrader le littoral (B) et la nécessaire préservation et mise en valeur de l'environnement de Malte (C), ont été les principaux sujets d'étude.

A - La qualité de l'air, priorité du gouvernement, face à la consommation croissante d'énergie

En intégrant l'Union européenne en mai 2004, Malte a adhéré à de nombreux traités dont le protocole de Kyoto, qui fixe des contraintes aux pays signataires sur la qualité de l'air. Outre le respect des règles communautaires, cet objectif est devenu une priorité nationale, le gouvernement travailliste, élu en mars 2013 l'ayant inscrit comme tel.

La qualité de l'air participe, en effet, d'un meilleur confort de vie pour les Maltais et n'est pas à négliger pour le tourisme, source de revenus importante pour Malte. Dans un rapport paru en juin 2013, l'Agence internationale de l'énergie a rappelé à de nombreux États, dont Malte, leurs engagements européens en matière de réduction des émissions de dioxyde de carbone. En 2010, Malte s'est engagé à réduire d'au moins 20% d'ici 2020 les émissions de CO², par rapport aux niveaux de 1990. Or, ses émissions ont augmenté d'environ 6% entre 2011 et 2012.

Lors de son entretien avec la délégation, M. Leo Brincat, ministre du développement durable, de l'environnement et du changement climatique, a cité les deux causes principales de la dégradation de l'air à Malte que sont le transport et l'énergie. Sur ces deux points, il a souligné que Malte avait entrepris des réformes.

Ainsi, une vingtaine de véhicules électriques ont été acquis, en juillet 2013, afin de présenter leur utilité aux Maltais, qui habitent un État à petite superficie et font de courtes distances.

Sur la question de l'énergie, de nombreux projets sont entrepris : remplacement du fioul par le gaz dans les deux centrales thermiques de l'île et ainsi diminution des émissions de dioxyde de carbone ; construction d'un câble entre Malte et la Sicile pour approvisionner l'archipel en électricité à moindre coût ; réflexions autour des énergies renouvelables comme l'éolien offshore ou l'installation de panneaux solaires sur les toits.



Entretien de M. Léo Brincat, ministre du développement durable, de l'environnement et du changement climatique, avec MM. Philippe Darniche et Charles Revet et M. Michel Vandepoorter, Ambassadeur de France à Malte

B - La garantie d'un approvisionnement suffisant en eau sans détériorer les fonds marins

Malte souffre également d'un important déficit en eau. Sa nappe phréatique ne permet pas de subvenir à l'ensemble de ses besoins, et l'utilisation de nombreux puits illégaux diminue son niveau. Malte utilise des satellites pour repérer ces puits, mais des actions restent à mener. Ces puits illégaux représentent quasiment la moitié de la consommation de la nappe phréatique. Ainsi 30 000 000 m³ sont prélevés chaque jour alors que la limite qu'il ne faudrait pas dépasser serait de 15 000 000 m³ pour que la nappe phréatique conserve son niveau actuel. Le déficit en eau est ainsi accentué par une surexploitation de la nappe, à laquelle s'ajoute le réchauffement climatique. Malte répond à ce grave problème d'approvisionnement en eau douce par le dessalement de l'eau de mer mais cherche à diversifier son approvisionnement.

Le dessalement de l'eau de mer est aujourd'hui la réponse majeure au problème d'approvisionnement en eau douce. Trois usines pratiquent le dessalement à filtration et quelques complexes touristiques ont fabriqué leur propre usine de dessalement.

Le procédé employé est celui de l'osmose inverse, procédé par lequel l'eau passe à travers une membrane qui bloque le sel. La visite d'une usine de dessalement, à Pembroke, a donné une illustration de l'esprit d'innovation et d'investissement de Malte.

Les usines de dessalement rencontrent deux problèmes majeurs : elles sont énergivores et rejettent des eaux saumâtres. Sur ce dernier point toutefois, le rejet ne semble pas avoir un impact sur les eaux maltaises. En effet, dans son rapport annuel, l'Agence européenne pour l'environnement a étudié la qualité des eaux de baignade et leur conformité avec la nouvelle directive 2006/7/CE. La transposition complète de cette directive est prévue pour décembre 2014. Malte respecte ainsi à plus de 97,7% les exigences en matière de qualité des eaux de baignade.

Des systèmes de récupération de l'eau de pluie étaient présents sur la plupart des toits-terrasses des habitations maltaises traditionnelles, mais ont disparu des constructions récentes. Aujourd'hui, l'eau de pluie n'est pas assez utilisée. Lors de sa rencontre avec les sénateurs, M. Konrad Mizzi, ministre de l'énergie et de la préservation de l'eau ? a fait part d'un nouveau projet lancé afin d'assurer un approvisionnement en eau satisfaisant ; la collecte et le stockage des eaux de ruissellement, eaux de seconde classe, destinées non à la consommation mais à l'agriculture ou à l'industrie.



M. Michel Vandepoorter, Ambassadeur de France à Malte, et MM. Philippe Darniche et Charles Revet lors de la visite de l'usine de dessalement à Pembroke.

C - L'émergence d'une prise de conscience de la nécessité de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement

Avec l'adhésion à l'Union européenne, une prise de conscience environnementale a peu à peu émergée, du fait des décisions et directives communautaires à appliquer et de l'obligation d'en rendre compte.

Entre 2001 et 2004, Malte a ainsi transposé 130 textes relatifs à l'environnement au titre de l'acquis communautaire.

Signe de cette prise de conscience au niveau institutionnel, Malte a créé l'Autorité de planification de l'environnement à Malte (*MEPA - Malta Environment and Planning Authority*), qui est, depuis 2010, placée sous la tutelle du ministre chargé du développement durable et de l'environnement et qui dépend directement du Premier ministre. Cette autorité a d'importantes responsabilités en matière environnementale.

Elle a, par exemple, publié en 2005 un rapport sans complaisance, dénonçant le problème de traitement et de gestion des déchets, et invitant à mettre en place une nouvelle politique énergétique pour le pays, à établir une meilleure gestion de l'eau, et à mieux protéger la nature. Autre manifestation de cette prise de conscience, l'Église de Malte, qui est très écoutée, s'est dotée d'une commission environnement.

Toutefois, les mesures pour améliorer la préservation de l'environnement doivent être partagées par la population pour être efficaces. Ainsi, pour le ministère du développement durable, de l'environnement et du changement climatique, la diffusion de fiches pédagogiques sur le tri des déchets est une étape prioritaire avant toute construction d'usines proposant un retraitement « plus vert » des déchets.

Au-delà de la préservation de son environnement, Malte cherche aujourd'hui à le mettre aussi en valeur. La délégation du groupe France-Malte a ainsi pu découvrir une expérimentation en matière d'agritourisme. Cette nouvelle forme de tourisme, permet aux Maltais de prendre conscience de leur terre pour mieux la valoriser et attirer de nouvelles populations de touristes, en quête de plus d'authenticité.

II. Malte : un partenaire méditerranéen et un nouvel allié pour la France

Des entretiens avec M. Angelo Farrugia, Président du Parlement maltais, M. Anton Tabone, ancien Président du Parlement maltais et le groupe d'amitié Malte-France, présidé par Mme Justyne Caruana, ont permis d'évoquer d'autres sujets.



MM. Philippe Darniche et Charles Revet, accueillis par M. Angelo Farrugia, Président du Parlement maltais, M. John Vella, son assistant et Mme Justyne Caruana, députée, Présidente du groupe d'amitié Malte-France

A - Partenariat dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement

Les entreprises françaises sont bien implantées à Malte. STMicroelectronics, fabricant de composants électroniques ou CMA-CGM, gestionnaire jusqu'en 2065 du port de transbordement de conteneurs de Malte, participent de manière importante à l'économie et à l'emploi à Malte. D'autres entreprises contribuent directement au développement de l'archipel en matière énergétique et environnementale comme Nexans, qui construit un câble entre Malte et la Sicile, ou Renault qui a fourni des véhicules électriques. Ce secteur de l'énergie et de l'environnement, en mutation, mérite une attention particulière des entreprises françaises.

Mais ce partenariat n'est pas à sens unique. Malte avec ses nombreuses usines de dessalement est d'un intérêt tout particulier pour la France qui va construire sa première usine de dessalement. Celle-ci doit voir le jour en Vendée, pauvre en eau et qui peut connaître des difficultés d'approvisionnement. Vendée Eau envisage de recourir au procédé d'osmose inverse, identique à celui pratiqué dans les usines maltaises.

B - Un tandem à construire pour la Méditerranée

La question de la Méditerranée et, plus précisément, celle de la répartition des tâches entre l'Assemblée parlementaire pour la Méditerranée (APM), qui a son siège à Malte, et l'Union pour la Méditerranée, ont été longuement discutées.

Malte est très présente dans les différentes institutions et souhaiterait développer une coopération franco-malaise sur les questions méditerranéennes, notamment sur les thèmes de l'énergie, du commerce et de l'immigration.

Les sénateurs français ont estimé que les relations méritent d'être renforcées avec ce petit archipel au carrefour de la Méditerranée, pont entre l'Europe et l'Afrique, amené à jouer un rôle dans le bassin méditerranéen.

C - Le souhait maltais d'un appui de la France sur les questions de l'immigration

Depuis son adhésion à l'Union européenne, Malte est fortement concernée par le problème de l'immigration. On estime que quelques 2 000 migrants débarquent, en effet, chaque année sur les côtes maltaises. Malte, petit État par son territoire et sa population de 420 000 habitants, a du mal à accueillir et à intégrer ces vagues de migrants.

Ainsi, les députés maltais ont sollicité l'aide de la France sur ces questions, tant pour la prise en charge d'immigrants – la France a accueilli en 2009 et 2010, sur son sol, des immigrants arrivés à Malte – que pour mieux faire prendre conscience de cette question délicate et urgente au sein des instances européennes.

*

* *

L'accueil et l'attention des institutions maltaises, comme la très grande implication de M. Michel Vandepoorter, Ambassadeur de France à Malte, ont contribué au bon déroulement de cette mission. Celle-ci a permis de réaffirmer les liens entre Malte et la France, liens historiques et de cœur, que les parlementaires des deux pays souhaitent renforcer.

Les sénateurs français comme les députés maltais ont souligné l'intérêt des échanges entre groupes d'amitié, qui loin de se substituer aux organes officiels chargés de la diplomatie, permettent d'aborder et de travailler sur de nombreux sujets de manière concrète et moins protocolaire.

Forts de ces échanges et soucieux de maintenir cette relation, le Président du groupe d'amitié France-Malte, a souhaité accélérer la fréquence des rencontres entre les groupes d'amitié.

Il a ainsi invité le groupe Malte-France du Parlement maltais à se rendre en France dans les prochains mois, afin de poursuivre les échanges engagés sur ces sujets.

Composition de la délégation



M. Philippe DARNICHE
Président du groupe
Sénateur de la Vendée (NI)



M. Charles REVET
Membre du groupe
Sénateur de la Seine-Maritime (UMP)

Pour en savoir plus : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_603.html